

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 février 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON,
MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, PESTELLE
Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, DECHAVANNE, GUDET, DECHAIX.

Secrétaire de séance : Madame Delphine GUDET

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente d'un terrain à bâtir cadastré A 1360, d'une superficie de 800 m² pour un montant de 95 000,00 euros.
- Vente d'un bâti sur terrain cadastré A 727, d'une superficie de 97 m² pour un montant de 118 000,00 euros.
- Vente d'un bâti sur terrains cadastrés A 1175 et A 1180, d'une superficie de 700 m² pour un montant de 220 000,00 euros.
- Vente d'un bâti sur terrain cadastré A 504, d'une superficie de 50 m² pour un montant de 130 500,00 euros.

3-BUDGET 2016

Demandes de subventions des associations :

Un tableau reprenant les subventions accordées en 2015 et celles proposées pour 2016 est distribué aux conseillers municipaux. Le Maire présente au conseil municipal les choix proposés par la commission finance.

Joël FAGNI prend la parole pour expliquer le budget 2016 du Pôle Enfance et la subvention demandée aux communes de Marlieux, St-Germain-sur-Renon et La-Chapelle-du-Chatelard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions telles qu'indiquées dans l'annexe.

Delphine GUDET ne participe pas au vote de la subvention au Pôle Enfance Marlieux.

Projets 2016 :

- City stade : Coût prévisionnel : 66.000€ HT

Le Maire rappelle que pour ce projet la commune a obtenu 10.177€ par le Conseil Départemental de l'Ain et 16.248€ par le Fonds de Concours de la Communauté de Communes Centre Dombes. Il précise que ce projet serait susceptible de bénéficier également d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération pour un montant de travaux estimés à 66 000,00 Euros HT.

DECIDE d'inscrire cette opération au budget primitif 2016 (section d'investissement – opération n°23)

SOLLICITE une subvention exceptionnelle de l'Etat sur les crédits 2016 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

Francis PESTELLE s'abstient pour ce vote.

- Les Trottoirs route de Saint Nizier : Aménagement d'une continuité piétonne de la gendarmerie à la gare/mairie.

Le Maire explique que le diagnostic du réseau d'assainissement mené par le cabinet NALDEO fait état d'un affaissement du réseau sur la route de St Nizier. Un contrôle par caméra permettra d'évaluer la situation et de décider s'il est nécessaire de retarder le projet trottoir.

Monsieur le Maire informe que le projet d'aménager une continuité piétonne depuis la gendarmerie jusqu'à la mairie-gare pourra faire l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il propose donc de solliciter l'appui financier de l'Etat pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Approuve le budget prévisionnel de l'opération et précise que, le cas échéant, la différence entre les montants maximum de subvention sollicités et les montants réellement attribués sera pris en charge par la collectivité.

- Avenir des locaux de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} mars tous les locaux de la Gendarmerie seront libérés. Cela représente 6 appartements (T4 et T5), des bureaux au rez-de-chaussée et des salles de sûreté. Le Maire rappelle l'historique de ce bâtiment : il a été construit en 1975 et a connu des travaux successifs tels que la réfection des façades en 1985, la réfection de la terrasse et le changement de fenêtres en 1995, sur 2 façades.

Une visite des locaux par la commission Bâtiment et la commission Logements a permis de faire un rapide état des lieux : des travaux d'électricité sont nécessaires pour une remise aux normes. Un rafraîchissement des appartements serait également à envisager. Le Maire énumère également les avantages de ce bâtiment qui est bien situé, près de la gare, sur un terrain vaste et arboré, disposant de garages. Il précise qu'actuellement la location de ce bâtiment rapporte à la commune 40.000€ par an.

Le Maire expose les 4 solutions possibles pour la commune :

1. Vendre le bâtiment de la gendarmerie : L'avantage pour la mairie étant de réduire le nombre de bâtiments et de logements communaux avec les frais d'entretien et de gestion afférents. En revanche, le marché de l'immobilier n'est pas porteur. L'estimation grossière de la valeur est de 650.000€
2. Vendre le bâtiment par lots après avoir réalisé une copropriété. L'estimation de cette vente est de 730.000€ avec des frais annexes importants (mise en place de la copropriété)
3. Mettre en place un bail emphytéotique avec un bailleur social : un rendez-vous avec SEMCODA est prévu pour information.
4. Travaux de rénovation par tranche et mise en location des appartements au fur et à

mesure des travaux. Cela permet à la commune de garder une recette de fonctionnement mais une convention avec un cabinet de gestion immobilière serait à envisager pour gérer le parc de logements trop lourd pour la commune. Trois cabinets ont déjà été consultés.

Le Maire précise qu'il est nécessaire d'affiner chacune de ces solutions et fait un tour de table pour avoir l'avis de chacun des membres du conseil municipal.

P. MANGUELIN trouve dommage de vendre ce bâtiment.

P. MICHAUD s'interroge sur le devenir du bâtiment et de la parcelle si la commune vend. Celle-ci n'aura pas de maîtrise sur les futurs aménagements.

F. PESTELLE estime que les travaux à entreprendre avant la location des logements sont importants et que l'investissement nécessaire ne sera pas compensé par un prix avantageux en cas de vente. Si la commune décide de faire des travaux il propose de les faire par niveaux, d'abord le dernier étage puis l'étage en-dessous etc...

V. CHAMBAUD souhaite que les travaux de réfection soient réalisés avant la mise en location car les locataires des T4 et T5 sont généralement des familles qui s'installent dans la durée.

J. FAGNI estime que si la commune décide de vendre le bâtiment il faut que cela permette de financer un projet identifié au préalable. Une commune ne pouvant pas thésauriser.

C. DECHAIX trouve qu'il est difficile de se prononcer maintenant, cela mérite réflexion.

E. ROGNARD serait à priori plus favorable pour garder le bâtiment mais cela nécessite d'approfondir le sujet.

P. BLANC plus favorable pour la vente fait remarquer que la discussion met en évidence les doutes du conseil municipal sur la nécessité de rénover.

Le Maire informe qu'il va poursuivre l'étude des différentes solutions pour permettre une prise de décision dans les meilleures conditions.

- **Projet d'aménagement du parking SNCF**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a fait appel au Centre de Gestion de l'Ain pour une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la passation du marché public concernant la maîtrise d'œuvre de la rénovation du parking de la gare et de ses abords. Un projet de convention avec le Centre de Gestion a été proposé pour une prestation d'un montant de 250,00 €. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour une mission temporaire de conseil et d'accompagnement dans le cadre de la passation du marché concernant la maîtrise d'œuvre de la rénovation du parking de la gare et de ses abords.

- **Eclairage public**

Monsieur le Maire rappelle l'opération envisagée :

-L'éclairage route de Beaumont pour un montant total de 4156.22 euros restant à la charge de la commune le montant de **2.214,22 euros**

-Le changement de 22 lampes pour un montant total de 15 500,00 euros restant à la charge de la commune le montant de **5.207,38 euros**

- Suppression de l'éclairage la nuit et mise en place d'horloges programmables pour un montant de **794,16 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte les devis pour un montant global de 11.021,16 € TTC**
- **Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier**

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la plage horaire de suppression de l'éclairage public : 23h-5h : 10 voix

23h30-5h30 : 3 voix

1 abstention : Pierre BLANC

1 contre : Pierre MILLET

Le Maire indique que cette décision de suppression de l'éclairage public une partie de la nuit sera réévaluée après un an et pourra être reconsidérée.

4-PLU

Modification du PLU :

D. D'ALMEIDA informe le conseil municipal que le dossier de modification du PLU, élaboré par Mme DALLY-MARTIN, a été notifié, le 15 février 2016, au Préfet et aux personnes publiques associées (Chambres Consulaires, DDT, Conseil Régional et Départemental). Parallèlement une demande de désignation d'un commissaire enquêteur a été faite auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Révision du PLU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la rédaction du nouveau règlement du PLU est quasiment terminée. Une réunion publique est fixée le mardi 15 mars 2016 à 20 heures, pour présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

D. D'ALMEIDA explique qu'une re-codification du code de l'urbanisme a été élaboré et qu'au vu des conséquences positives et négatives sur le dossier de révision du PLU déjà bien avancé, les élus ont préféré finaliser le dossier avec les articles du code de l'urbanisme existants avant la re-codification.

5-GROUPEMENT DE COMMANDES

D. D'ALMEIDA rappelle que dans le cadre des projets de mutualisation au sein de la communauté de communes, celui du groupement de commandes des fournitures administratives et scolaires avait été retenu. Il convient pour cela de confirmer l'adhésion de la commune au groupement de commandes, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et de désigner une personne pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **autorise l'adhésion de la commune de Marlieux au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché public pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires,**
- **accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,**
- **désigne la Communauté de Communes Centre Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,**
- **désigne M. Joël FAGNI (titulaire) et Mr Pierre MICHAUD (suppléant) pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les éventuels avenants, issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Marlieux, les documents afférents et, le cas échéant à résilier ledit marché.**

6-SERVICE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches ont été entreprises pour la nomination de Jean-Charles ALCAIDE au grade de Sergent et sa nomination en qualité de Chef de Corps.

7-COMMUNAUTES DE COMMUNES CENTRE DOMBES

Le maire fait part des informations sur les décisions récentes :

-Service Droit des Sols : compte tenu de l'augmentation des frais de fonctionnement le tarif/habitant a été augmenté (sauf pour les communes de la CCCD)

- La CCD a signé une convention avec l'EPFL pour faire d'un bâtiment une recyclerie.
- Le SPANC a négocié le tarif de l'entretien des installations. La redevance assainissement a été fixée à 24€/an/logement.
- Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, avant le 1^{er} janvier 2017, différents groupes de travail ont été mis en place afin d'établir un état des lieux de ce nouveau territoire :
 - Groupe Eau – Assainissement
 - Groupe Enfance – Jeunesse
 - Groupe Développement économique
 - Groupe Action sociale

8-PARC NATUREL REGIONAL

Monsieur le Maire lit le courrier de M. WAUQUIER, Président du Conseil Régional, concernant sa volonté de suspendre le projet du PNR de la Dombes afin de recueillir l'avis des élus sur deux options :

- Réalisation d'un véritable PNR
- Un programme de soutien sur mesure pour la Dombes.

Le Maire fait remarquer que le territoire des 3 communautés de communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et Chalamont correspond au territoire du SCOT et à celui du PNR. Une réflexion est en cours sur le projet de territoire que les élus des communautés de communes envisagent. Des soirées débat sur le sujet sont organisées sur le territoire par le CLD, le Maire en donne les dates.

La commune aura à délibérer sur le sujet.

9- DEVIS ARPEGE

Monsieur le Maire rappelle les étapes du projet de mise en accessibilité des bâtiments publics :

- Diagnostic réalisé en 2013 par le cabinet ARPEGE
- septembre 2015 la commune a fait une demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : le délai est porté au 27 mars 2016.
- Pour réaliser cet agenda la commune a demandé l'aide du cabinet ARPEGE : devis de 3600€ TTC comprenant l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée et une assistance au dépôt du dossier en préfecture et suivi de son instruction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte le devis pour un montant de 3600 € TTC**
- **Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier**

10-COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (E. ROGNARD) :

- Dans le cadre du Plan de désherbage une aide sera accordée pour l'achat de matériel
- Une nouvelle plante invasive est signalée
- Cotisation de la commune pour 2016 : 574€

Syndicat Mixte Veyle Vivante (P. MANGUELIN et P. MILLET):

- L'enrochement de la berge au niveau du Pont est prévu. Prévoir 10.000€ au budget 2016.

AG du tennis club (P. MICHAUD) :

- Le club de tennis remercie Mickaël et Laurent pour leur travail sur la haie
- Le sable des terrains est à renouveler (travaux évalués à 6000€), le club demandera une aide de la commune pour cela.

11-QUESTIONS DIVERSES

- Problème des chats :

Des chats errants posent des problèmes dans le village (sacs poubelles éventrés, problème sanitaire...). Une capture de ces chats est envisagée, une démarche a été entreprise auprès de la

SPA. Un arrêté devra sans doute être pris. Un article sera diffusé dans la presse et sur le site de la commune pour avertir les propriétaires de chats.

- Courrier de Monsieur FORET :

Le groupement paroissial Sainte Marie en Dombes et l'Ecole Saint Jean Bosco organisent un chemin de croix dans les rues de Marlieux, le vendredi 25 mars à 11h. Un arrêté de circulation sera nécessaire.

- SEMCODA

Une commission attribution des logements est mise en place. La commune doit nommer 3 personnes des services sociaux pour siéger à cette commission. Valérie CHAMBAUD est désignée. Elle proposera à Monique CORNET (CCAS).

- INSEE – Recensement :

Les populations légales à compter du 1^{er} janvier 2016 sont les suivantes :

Population municipale : 995

Population comptée à part : 68

Population totale : 1063

- Logement du CCAS :

Le logement du CCAS (15 Impasse des champs) est actuellement en travaux jusqu'au 27 février 2016 (peinture, modification d'une cloison...). La commune souhaite réserver ce logement aux personnes à faible revenu ou de passage (apprenti, étudiant,...).

- Demande de Monsieur DESSERTINE :

Il souhaite réaliser depuis son terrain une passerelle sur le Renon pour accéder plus facilement au village. Cette passerelle aboutirait sur la parcelle de la STEP appartenant à la commune. Une réflexion est engagée.

- Dossier BENASSY :

Suite à une difficulté d'interprétation du relevé cadastral pour le chemin de Monsieur BENASSY, la vente n'a pas pu encore se faire. Il en est de même pour le chemin des Mûres.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 mars à 20 heures.

La séance est levée à 23h